

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D241

Séance du 24 février 2011 - Convocation du 17 février 2011

Compte rendu affiché le 4 mars 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. CLARET, Mme MARMONIER, Mme CHIGNARD, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

Mme SORREL-DUNAND par M. BUFFARD ; Mme GOYON par Mme GLATARD, M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Contrat Enfance Jeunesse 2011/2014

Le **Contrat Enfance Jeunesse** (CEJ) signé le 22 novembre 2007 entre la commune de Neuville-Sur-Saône et la **Caisse d'Allocations Familiales** est arrivé à échéance le 31 décembre 2010. Le CEJ est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui contribue au développement et à l'amélioration de l'offre de service destinée aux enfants de 0 à 18 ans.

Après une évaluation des actions réalisée dans le cadre du bilan du contrat 2007-2010 et une réactualisation du **Projet Éducatif Local** en cours, la commune de Neuville-Sur-Saône désire poursuivre les activités éligibles au titre d'un nouveau contrat pour 2011-2014. Les équipements concernés par le CEJ de Neuville Sur Saône :

Volet Enfance :

- La crèche familiale "Le petit Troubadour" (Mairie)
- La halte garderie "Le petit Troubadour" (Mairie)
- Le Relais d'assistantes maternelles "Les petits copains du Val de Saône" (Alfa 3A)
- La ludothèque (Mairie)
- La crèche parentale "Les Petits Gones" (Association "Les Petits Gones")
- Le lieu d'accueil enfants-parents "la Maison Couleur" (O.C.C)

Volet Jeunesse :

- L'accueil de loisirs Enfant (Mairie)
- L'accueil de loisirs Espace Jeunesse (Mairie)
- Camps service Jeunesse
- L'accueil de loisirs préadolescents (MJC)
- Camps préadolescents (MJC)
- Soutien à la MJC et à l'OCC pour les actions en direction de la jeunesse : poste comptable (OCC), accès à la culture pour tous (MJC)
- Les garderies périscolaires (Mairie de Neuville sur Saône)
- Pilotage :
 - poste de coordination enfance
 - poste de coordination jeunesse
 - formation BAFA et BAFD

Les orientations du nouveau CEJ de Neuville-Sur-Saône sont les suivantes :

Volet Enfance : Identifier et répondre aux besoins des familles ayant des enfants en bas âge.

- Améliorer la cohérence de l'offre et la complémentarité entre les structures de la Petite Enfance.
- Accéder à une meilleure connaissance des besoins des familles
- Communiquer sur les offres Petite Enfance

- Être attentif à la qualité de l'accueil du jeune enfant et de ses parents

Volet Jeunesse :

Dans les accueils de loisirs et les actions non éligibles maintenues :

ORIENTATION 1 : FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DES ENFANTS ET DES JEUNES

- Favoriser un fonctionnement cohérent des accueils de loisirs : Le parcours temps libre
- Diversifier les offres de loisirs
- Donner une place à chacun dans les structures de loisirs.
- Porter une attention aux enfants et aux jeunes les plus fragiles

ORIENTATION 2 : FAVORISER L'ACCESSIBILITE DE TOUS AUX ACTIVITES SOCIOEDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

- Renforcer la communication sur les offres de loisirs
- Adapter les modalités d'inscription dans les structures de loisirs en fonction des besoins des familles

Dans les garderies périscolaires

ORIENTATION 3 : DEVELOPPER UN ACCUEIL COHERENT TOUT AU LONG DE LA JOURNEE D'UN ECOLIER

- Structurer l'offre périscolaire en l'adaptant à l'ensemble des tranches d'âge et des temps de la journée
- Poursuivre la mise en place d'une continuité éducative sur le temps périscolaire

Dans tous les équipements

ORIENTATION 4 : ENCOURAGER LES DEMARCHES QUI CONCOURENT A LA FORMATION D'ECO-CITOYEN SUR LA COMMUNE

- Sensibiliser les enfants et les jeunes à leur responsabilité sociale et environnementale.

ORIENTATION 5 : FAVORISER UNE DYNAMIQUE DE REFLEXION EDUCATIVE CHEZ LES PROFESSIONNELS

Les moyens alloués pour la mise en œuvre de ces orientations sont prévus au budget communal.

Les subventions versées aux associations partenaires seront votées lors du Conseil Municipal du mois de mars. Pour 2010, il convient de verser le solde des subventions suivantes : Office de la Culture et de la Communication 7 500 € pour le poste comptable et MJC, 11 000 € pour l'action "accès à la culture pour tous".

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'adjointe déléguée et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et ses dispositions pour la période 2011-2014,
- **APPROUVE le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2011-2014,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 24 février 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/03/2011
- Publication ou affichage le 04/03/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 mars 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.